

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2009**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi onze septembre deux mille neuf à vingt heures trente, sous sa présidence

Etaients présents :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE, Delphine DEMAZIERE.

Absent ayant donné pouvoir : Michelle FOUQUE-DUVAL à Gérard DALLEMAGNE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Magid ALAOUCHICHE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à J. AUZANNEAU qui rappelle que la caisse des écoles est un établissement public administratif communal organisé par le code de l'éducation.

Outre le maire (président), le comité qui gère la caisse se compose d'un membre désigné par le préfet, d'un représentant de l'Education nationale (le plus souvent le directeur d'école), de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal et de trois membres élus par les sociétaires (ces derniers sont élus en assemblée générale).

Un courrier sera envoyé au préfet du Val d'Oise pour désigner le représentant de l'administration au sein du comité. Monsieur le maire propose le renouvellement de Mme Valérie DRUART-SALAUN.

Pour ce qui est des représentants du Conseil, Monsieur le Maire propose, pour siéger au comité de la caisse des écoles, Delphine DEMAZIERE et Pascal GEOFFRE.

Après en avoir délibéré, à la majorité 14 voix pour, 1 abstention, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur ce choix. Cette délibération remplace donc celle du 14 mars 2008.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Jocelyne AUZANNEAU présente le dossier et rappelle que la commission des affaires scolaires se réunit régulièrement pour :

- préparer le budget de la caisse des écoles,
- décider des travaux à entreprendre dans les locaux scolaires,
- la mise en place de l'étude scolaire, etc...

La commission des affaires scolaires a été constituée le 14 mars 2008, Monsieur le Maire propose, de la confirmer avec les membres suivants : Delphine DEMAZIERE, Jocelyne AUZANNEAU, Michelle FOUQUE-DUVAL, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE et Robert GUENOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur cette proposition.

CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE ET CONTRAT AVEC LE CIG

Jocelyne AUZANNEAU présente le dossier et informe qu'il est nécessaire de réorganiser les archives communales. Pour ce faire, le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne propose la signature d'un protocole d'accord préalable au conventionnement qui consiste à la mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion pour le tri, classement, inventaire et indexation des archives non classées conservées en mairie et sensibilisation des agents administratifs chargés ultérieurement de ce travail.

Jocelyne AUZANNEAU sera le responsable élu, de cette mission temporaire qui outre le classement, au sens large du terme impliquera vraisemblablement le versement de documents aux archives départementales avec peut être l'organisation d'une exposition de certains documents rares.

Durée estimée : environ 6 semaines.

Coût estimé pour 38 m linéaire : environ 7 839 €, (la moitié de cette somme sera prévue au budget supplémentaire 2009 et le solde sur le budget primitif 2010).

Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal :

- la signature du protocole d'accord préalable au conventionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur cette signature.

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL - ACHAT DE TERRAIN

Jacques FEYTE explique que le besoin de concessions supplémentaires dans le cimetière communal se fait sentir et que son agrandissement devient indispensable.

Pour cela, l'achat de la parcelle AI 659, adjacente au cimetière et appartenant à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) est nécessaire.

Monsieur le Maire propose, au vote du conseil municipal :

- de faire une offre à 40 000 € pour l'achat de la parcelle AI 659 en sachant que l'AFTRP en propose 47 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur une transaction et sur le principe du démarrage de toutes les procédures nécessaires.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT EXERCICE 2009

Jacques FEYTE informe que dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipelement et suite à notre demande, la préfecture du Val d'Oise a attribué à la commune, par arrêté du 28 mai 2009, une subvention au titre de l'année 2009 d'un montant de 13 902.01 € pour l'aménagement du cimetière consistant en la création d'un columbarium et d'un 2^{ème} ossuaire.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE CERGY-PONTOISE

Jacques FEYTE présente le dossier.

Par délibération en date du 23 juin dernier, le Conseil de la Communauté d'agglomération a approuvé la transformation de la société d'économie mixte (SEM) Cergy-pontoise Aménagement en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Conformément aux dispositions de l'article L327-1 du code de l'urbanisme, la SPLA possède les compétences et l'expertise pour réaliser, pour le compte des collectivités territoriales et des groupements qui en seraient actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, toutes opérations d'aménagement au sens du code précité.

Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal de se prononcer en faveur de l'adhésion de notre commune par le biais de l'acquisition d'une ou plusieurs actions, à savoir la gratuité pour une acquisition limitée à une action et l'achat à la valeur nominale de 100 euros au-delà. Dans cette perspective, un projet de délibération type relatif à l'acquisition d'actions sera proposé par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur cette adhésion et sur l'acquisition d'une action gratuite.

CONSULTATION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LE TRASERR 2009

Gérard DALLEMAGNE présente le dossier et déclare que le Conseil Général a accordé à la commune, au titre de Travaux Relatifs à l'Aménagement à la Sécurité et à l'Exploitation du Réseau Routier (TRASERR), une subvention départementale d'un montant de 34 770 € pour les travaux de remise en état d'une partie du chemin des Dagnaudes, travaux acceptés par le conseil municipal en date du 6 février 2009.

Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal :

- l'autorisation de lancer la consultation en marché à procédure adaptée auprès de différents fournisseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur le lancement de cette procédure.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Gérard DALLEMAGNE présente le dossier et expose que parallèlement à l'extension du cimetière, il est indispensable de procéder à la reprise d'une vingtaine de concessions en l'état d'abandon.

Le contenu, extrêmement rigoureux, de la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon exige un respect absolu des conditions, formalités et délais de procédure qui y sont inscrits. A savoir :

- a/ la constatation de l'état d'abandon,
- b/ la décision de reprise,
- c/ les droits de la commune sur les terrains repris.

Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal :

- l'autorisation de lancer la procédure pour la reprise des concessions en l'état d'abandon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, se prononce favorablement sur le lancement de cette procédure.

FACTURES DIVERSES

Monsieur le Maire propose la mise en paiement des factures suivantes :

	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
- Outillage DRIAUX, pour l'achat d'une tondeuse avec bac de ramassage	1 513.00 €	1 809.55 €
- Sté CARAL pour l'achat de produits d'entretien	2 101.27 €	2 513.12 €

- S.A.S. DELAFOSSE RECEPTIONS pour la réception du 31/12/2008 6 936.18 € 8 295.67 €
A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en mandatement de ces factures.

INFORMATIONS N'APPELANT PAS DEBAT :

CONSULTATION BALAYAGE MECANIQUE POUR 2010

Gérard DALLEMAGNE présente le dossier et informe que le balayage des rues était jusqu'à maintenant fait par la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture).

A compter du 1^{er} janvier 2010, les services de la DDEA étant rattachés au Conseil général, les voiries communales seront, désormais, balayées par des entreprises privées choisies par les communes. C'est pourquoi, il est nécessaire de lancer une consultation pour fixer les modalités d'exploitation et financières pour les travaux de balayage mécanique des voiries de la commune.

CONSULTATION CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DES CHAUFFERIES ET VENTILATIONS MECANIQUES

Jean BEALU présente le dossier et expose qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour tous les contrats d'entretien de l'ensemble des chaufferies et ventilations mécaniques des bâtiments communaux.

CONSULTATION ORGANISMES DE CONTROLE POUR LA SECURITE ELECTRIQUE ET INCENDIE

Jean BEALU présente le dossier et expose qu'il est nécessaire de lancer une consultation auprès des organismes de contrôle pour la sécurité électrique et incendie des bâtiments communaux.

PANDEMIE DE LA GRIPPE A

Jean BEALU présente le dossier comme suit :

- Le 4 septembre 2009, se sont réunis en mairie de Cergy les douze représentants des communes de la Communauté d'agglomération, sous l'égide de la DDASS et la Communauté d'agglomération pour faire un point sur la pandémie de la grippe A H1N1.
- Sept centres de distribution, pour les masques, sont installés dans le Val d'Oise. Une équipe mobile sera mise en place pour les établissements scolaires pour la vaccination. La campagne de vaccination est prévue sur une période de 4 mois ; 2 injections sont obligatoires avec un intervalle minimum de 3 semaines. La pointe de l'épidémie pourrait se produire en février 2010.

En conclusion, chaque commune doit :

- faire son PCA (Plan de Continuité d'Activité), en fonction des seuils de gravité de la pandémie,
- s'approvisionner en masques pour le personnel, le produit pour les mains,
- prévoir un local d'isolement en cas de forte épidémie.

Magid ALAOUCHICHE, Delphine DEMAZIERE, Gilles LE CAM, Eric LE FALHER et Jean-Jacques ROQUES se proposent d'intégrer le groupe de travail « pandémie de la grippe A » sous la responsabilité de Jean BEALU qui se réunira mardi 22 septembre 2009 à 18h30 à la mairie annexe, pour sa première réunion de travail.

INFORMATIONS DIVERSES

J. FEYTE :

☞ Informe :

- d'un arrêté municipal permanent concernant les feux de brûlage, qui sera indexé dans le nouveau guide pratique en préparation et le prochain « Bien Etre »,
- d'un arrêté préfectoral du 28/04/2009 contre le bruit,
- de 2 questions d'une neuvilleoise sur :
 - * le stationnement des gens du voyage sur la commune,
 - * l'entretien d'un chemin partant de la rue de Conflans.
- du prochain Conseil municipal le vendredi 9 octobre 2009 à 20h30,
- des permanences à assurer au Pavillon d'Amour et à l'église, lors des journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2009,
- des travaux d'aménagement et d'entretien des berges de l'Oise qui devraient débiter au mois d'octobre 2009,
- de l'inauguration des résidences ALJT et étudiants dans la ZAC Neuville-Université, lundi 16 novembre 2009 à 11h30,
- de la demande du CROUS de Versailles pour donner un nom à la résidence des étudiants ; le conseil municipal propose le nom de « résidence Irène JOLIOT-CURIE »,
- de la demande de l'ALJT pour donner un nom à la résidence des jeunes actifs ; Monsieur le Maire propose « la résidence du Mail ».

☞ Propose :

De dynamiser les commerces et services de la commune de la rue du Pont par une signalétique appropriée (Laurent FAURE-BRAC est désigné pour ouvrir ce dossier).

G. LE CAM :

Propose de réunir les conseillers municipaux afin de préparer les premières réunions « d'écoute » pour les neuvillois.

La séance est levée à 23h15.